

Compte d'épargne-pension

Demande de transfert

Belfius vous rembourse les frais éventuels.

Si, cette année, vous avez déjà fait un versement dans votre fonds d'épargne-pension auprès d'une autre banque, nous vous conseillons de verser encore cette année le montant maximum que vous souhaitez épargner auprès de cette banque. En effet, vous ne pouvez déclarer qu'une seule attestation fiscale par an dans votre déclaration d'impôt. Entre-temps, vous pouvez déjà ouvrir un compte d'épargne-pension chez Belfius, sur lequel vous pourrez effectuer vos versements à partir de l'an prochain.

Vous pouvez transférer votre compte d'épargne-pension chez Belfius si vous:

- ouvrez un compte d'épargne-pension Belfius
- déterminez une clef de répartition parmi les produits proposés (modifiable à tout moment)
- résiliez votre ordre permanent auprès de votre autre institution financière

Vos coordonnées:

Prénom: Nom:
Rue: Numéro: Boîte:
Code postal: Localité:
Date de naissance: - -

Le compte d'épargne-pension Belfius sur lequel nous pouvons transférer les fonds

|0|5|9|—| | | | | | | | |—| | |

Les coordonnées de l'institution financière de laquelle vous voulez transférer le compte d'épargne-pension

Nom de l'organisme financier:

Numéro du compte d'épargne-pension auprès de l'autre institution financière: | | | |—| | | | | | | | |—| | |

Transfert à Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Date: - -

Signature:

Par la présente, vous donnez l'ordre de transférer votre compte d'épargne-pension chez Belfius Banque SA.

Si, dans l'autre institution financière, vous avez déjà opté pour la formule de 1.260 euros et si vous souhaitez garder ce choix chez Belfius, merci de cocher la case et de lire attentivement les informations ci-dessous.

Normalement, vous relevez automatiquement du système de la réduction d'impôt de 30% pour un montant maximum de 980 euros. Mais si, cette année, vous avez déjà versé plus de 980 euros auprès de l'autre institution financière, vous devez également opter explicitement et irrévocablement chez Belfius pour la réduction d'impôt de 25% pour un montant maximum de 1.260 euros. De même, s'il s'avère par la suite que vous n'avez pas fait ce choix chez Belfius, vous relèverez automatiquement du système de 1.260 euros.

Pour l'exercice d'imposition 2019, vous déclarez explicitement et irrévocablement bénéficier d'une réduction d'impôt de 25% sur un montant maximum de 1.260 euros au lieu d'une réduction d'impôt de 30% sur un montant maximum de 980 euros. Conformément à l'article 145/8 CIR, votre choix ne s'applique qu'à l'exercice d'imposition 2019 et il est irrévocable pour cet exercice.

Par ce choix, vous pouvez verser maximum 1.260 euros sur votre compte d'épargne-pension, mais vous n'y êtes pas obligé.

Bon à savoir:

1. Si vous versez le maximum de 1.260 euros, votre avantage par rapport à la réduction d'impôt de 30% sur un montant maximum de 980 euros est le plus important, car: $1.260 \text{ euros} \times 25\% = 315 \text{ euros}$, alors que $980 \text{ euros} \times 30\% = 294 \text{ euros}$.
2. Si vous versez moins de 1.176 euros, votre avantage fiscal sera moins élevé que si vous aviez opté pour la réduction d'impôt de 30% sur un montant maximum de 980 euros, car votre avantage fiscal sera alors inférieur à 294 euros.

Pour que votre épargne-pension soit transférée, envoyez ce document par e-mail ainsi qu'une copie (recto/verso) de votre carte d'identité à pension-saving@belfius.be. Vous pouvez aussi l'apporter dans une agence Belfius proche de chez vous.

Des questions?

N'hésitez pas à contacter Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via info@belfius.be, ou rendez-vous dans une agence Belfius.